**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour publication immédiate – 20 juillet 2023

**Contact :**

Josh Kelly, responsable du programme des déchets solides

Département de la protection de l’environnement

802-522-5897, [Josh.Kelly@vermont.gov](mailto:Josh.Kelly@vermont.gov)

Renforcer les possibilités d’élimination des déchets pour les communautés du Vermont

pendant la remise en état après inondation

*Montpelier, Vt. –* Le Département de la protection de l’environnement du Vermont (DEC), en coordination avec le gouverneur Scott, a renoncé aux restrictions d’autorisation relatives aux heures d’ouverture des stations de transfert et des sites d’enfouissement et aux limites de tonnage quotidiennes des installations pendant cet état d’urgence.

Le DEC conseille aux résidents et aux entreprises de le **contacter avant tout transport**, car les heures d’ouverture des installations peuvent varier. Faites preuve de patience avec les transporteurs de déchets solides et le personnel des installations, qui ont travaillé près de 80 heures par semaine pour répondre à la demande actuelle.

Si une ville a besoin d’aide pour les débris d’inondation au-delà de ce que les entrepreneurs locaux peuvent gérer, le directeur de la gestion des urgences de la ville doit contacter le Centre des opérations d’urgence de l’État.

Prenez contact avec votre ville pour demander si une entreprise de ramassage des débris d’inondation est prévue et pour savoir où se trouvent les stations de transfert les plus proches pour une élimination appropriée.

Le DEC conseille aux équipes d’appui de faire preuve de prudence et de porter des gants et un équipement de protection individuelle approprié pour séparer les déchets dangereux des autres déchets. Il est important de mettre de côté les produits chimiques, la peinture, les liquides inflammables, les appareils électroniques, les appareils électroménagers et les autres déchets ménagers dangereux endommagés par les inondations pour les éliminer séparément. Pour une bonne sécurité, il convient d’entreposer temporairement les déchets dangereux et autres déchets solides à l’extérieur si les produits chimiques sont conservés dans leurs contenants d’origine et ne sont ni renversés, ni mélangés.

La prolongation des heures d’ouverture du site d’enfouissement de Casella’s New England Waste Services of Vermont à Coventry et des stations de transfert des déchets solides du Vermont a pour objectif de faciliter les efforts de nettoyage.

Pour plus d’informations sur les ressources de remise en état après inondation de l’Agence des ressources naturelles, du Département de la protection de l’environnement, du Département de la pêche et de la faune ou du Département des forêts, des parcs et des loisirs, consultez le site <https://ANR.Vermont.gov/Flood>.

###

**Avis de non-discrimination :**

L’Agence des ressources naturelles du Vermont (ANR) gère ses programmes, services et activités sans discrimination fondée sur la race, la religion, la croyance, la couleur, l’origine nationale (y compris en cas de maîtrise limitée de l’anglais), l’ascendance, le lieu de naissance, le handicap, l’âge, l’état civil, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité de genre ou l’allaitement (mère et enfant).

**Avis relatif à l’accès linguistique :**

Questions ou réclamations/Free Language Services ǀ SERVICES LINGUISTIQUES GRATUITS | भाषासम्बन्धी नि:शुल्क सेवाहरू ǀ SERVICIOS GRATUITOS DE IDIOMAS ǀ 免費語言服務 | BESPLATNE JEZIČKE USLUGE ǀ БЕСПЛАТНЫЕ УСЛУГИ ПЕРЕВОДА | DỊCH VỤ NGÔN NGỮ MIỄN PHÍ ǀ 無料通訳サービス ǀ ነጻ የቋንቋ አገልግሎቶች | HUDUMA ZA MSAADA WA LUGHA BILA MALIPO | BESPLATNE JEZIČKE USLUGE | အခမဲ့ ဘာသာစကား ဝန်ဆောင်မှုများ | ADEEGYO LUUQADA AH OO BILAASH AH  ǀ خدمات لغة مجانية : [anr.civilrights@vermont.gov](mailto:anr.civilrights@vermont.gov) ou 802-636-7827.